



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 février 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Fadoua LALOUCHE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY	

### *Membres absents :*

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Nelly METGE	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
Mme Myriam BERNARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Lucien BRENOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Michel ROTGER	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

### **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Université de Bourgogne - Master "Finances des Collectivités locales et Groupements" -  
Demande de subvention**

L'Enseignement supérieur est un outil d'attractivité pour le territoire. Le recrutement de personnel est une des difficultés des chefs d'entreprises et des collectivités, et dans ce cadre, le Grand Dijon se doit de soutenir des actions qui permettent à des étudiants dijonnais ou bourguignons de rester à l'Université de Bourgogne pour se spécialiser dans un domaine, pour se donner plus de chances de trouver du travail une fois diplômés.

Afin d'ancrer davantage l'Université de Bourgogne dans le domaine des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des finances locales, domaine à fort potentiel de développement et de recrutement, le Vice doyen aux finances de l'UFR Droit et Science Politique de l'Université de Bourgogne a créé en 2005 un nouveau diplôme de type M2 professionnel intitulé « Finances des collectivités territoriales et des groupements » que le Grand Dijon a déjà soutenu financièrement fin 2007 à hauteur de 5 000 €.

Ce master répond à un besoin important de personnels qualifiés dans le domaine des finances publiques locales. Il accueille pour cela, d'une part, les membres de la fonction publique territoriale ou nationale en poste qui souhaitent s'engager dans une reconversion professionnelle en se spécialisant dans le domaine des finances locales, et, d'autre part, les étudiants qui souhaitent se former au maniement et à l'exploitation des outils financiers, fiscaux, et comptables des collectivités territoriales. Ce master permet notamment :

- l'organisation chaque année de la journée des finances locales publiées à la Revue française des finances publiques ;
  - l'organisation de rencontres entre les élus, les étudiants et les fonctionnaires des collectivités ;
- Il permet, de plus, le rayonnement de l'Université auprès des collectivités locales satisfaites des étudiants en stage ou recrutés.

Compte tenu de la forte adéquation de ce diplôme avec les besoins des collectivités territoriales, notamment, et afin d'en permettre le développement et les évolutions nécessaires, sur notre territoire, le soutien du Grand Dijon à ce master est sollicité cette année à hauteur de 5000 € pour un budget de 46 700 €

<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>	
Charges d'enseignement, colloque, hébergement journées d'études	15 000
Heures complémentaires et charges patronales	11 600
Secrétariat	15 100
Reprographie (enseignement, colloques, cycles de conférences....)	700
Affranchissement	300
Fournitures	1 400
Réalisation site internet	2 600
<b>Total dépenses</b>	<b>46 700 €</b>
<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>	
Subvention Conseil Régional de Bourgogne	15 000
<b>Subvention du Grand Dijon</b>	<b>5 000</b>
Subvention du Sénat	5 000
Taxe d'apprentissage	2 500
SUFCOB	900
Recettes colloques	3 300
Autofinancement UB	15 000
<b>Total Recettes</b>	<b>46 700 €</b>

Poursuivant le soutien du Grand Dijon à l'Enseignement supérieur, il est proposé, compte tenu de la spécificité de ce Master spécialement destiné aux collectivités territoriales, d'apporter une aide financière à l'Université, mais en conditionnant cette aide au fait, de pérenniser ce master sur Dijon, et d'autre part, il est proposé que cette aide soit dégressive et versée de la manière suivante :  
3000 € pourraient être versés pour 2009 et 2000 € versés sur 2010

Vu l'avis du Bureau et de la Commission

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- d'approuver** le principe du versement d'une subvention à l'Université de Bourgogne pour son master "Finances des Collectivités et Groupements"
- d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au bon fonctionnement de cette opération
- de dire** que cette subvention sera versée en deux fois, sur les exercices 2009 et 2010 et que les crédits seront prélevés sur les exercices concernés.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
Pierre PRIBETICH  


Publié le **20 FEV. 2009**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :  
**23 FEV. 2009**

